Le règlement du budget participatif

Le règlement du budget participatif a été voté lors du conseil municipal du lundi 14 décembre 2020.
Il regroupe : les principes généraux, le calendrier, les conditions de recevabilité des idées ou des projets et la prise en compte des projets lauréats dans le budget.

Consultez le règlement du budget participatif : cliquez ici.